

Entretien avec le président du CCBE en 2024

PIERRE-DOMINIQUE SCHUPP

Quel est votre parcours professionnel et quels sont vos intérêts en dehors de vos activités en tant qu'avocat ?

Pierre-Dominique Schupp :

J'ai commencé à exercer la profession d'avocat en 1989 après avoir obtenu un doctorat en droit. Je suis devenu collaborateur puis associé du cabinet Rusconi & Associés et maintenant de l'Étude Allia SA. Après avoir été membre de la Commission de discipline de l'Ordre des avocats vaudois entre 1998 et 2001, puis membre du Conseil de l'Ordre entre 2001 et 2004, j'ai été élu bâtonnier de l'Ordre des avocats vaudois entre 2008 et 2010. J'ai ensuite, après avoir siégé quatre ans à son comité, eu l'honneur de présider la Fédération suisse des avocats de 2013 à 2015.

Souhaitant intensifier mon engagement au niveau européen, je suis devenu membre de la délégation suisse au CCBE en 2016 où j'ai travaillé en tant qu'expert au sein du comité Assurance du CCBE et du groupe de travail Convention européenne.

Cela fait donc vingt ans que je me consacre à une participation active dans les organisations d'avocats en plus de mes activités professionnelles au sein de mon cabinet d'avocats.

Sur un plan plus personnel, je suis le père de trois filles et bientôt, pour la première fois, grand-père. Je pratique de manière régulière la randonnée à pied en montagne en été et la randonnée à ski durant l'hiver. Il est vrai que je crains d'avoir à mettre la famille et mes activités sportives un peu au second plan cette année, mais le jeu en vaut certainement la chandelle.

Pourquoi avez-vous voulu devenir président du CCBE ?

Après plusieurs années de participation aux activités du CCBE en tant qu'expert, j'ai souhaité renforcer mon engagement au sein de cette organisation qui joue un rôle crucial au niveau européen et international. À travers ses soixante ans d'existence, et au vu de la qualité de ses travaux, le CCBE a su s'imposer comme la voix officielle de la profession d'avocat en Europe et devenir



> Pierre-Dominique Schupp a pris officiellement la fonction de président du CCBE le 1^{er} janvier 2024.

un interlocuteur incontournable pour les institutions européennes.

Par ailleurs, la Suisse est située au centre de l'Europe et elle entretient des rapports économiques extrêmement forts avec l'Union européenne. Dans ce sens, il était normal qu'elle assume, au même titre que les autres États, ses responsabilités au sein du CCBE dont elle est membre effectif depuis une vingtaine d'années.

Je viens aussi d'un pays où le fédéralisme est profondément enraciné, et une partie du succès de la Suisse repose sur la

recherche constante du consensus. En ce sens, ma connaissance approfondie du fonctionnement de mon pays peut être un atout lorsqu'il s'agit de trouver des accords au sein du CCBE ou même dans les discussions avec les institutions européennes.

→ Suite de l'entretien page suivante

Quels sujets seront au cœur de l'action du CCBE cette année ?

Les élections européennes de 2024

L'année 2024 sera bien entendue marquée par l'élection du Parlement européen et de la nouvelle Commission européenne. Le CCBE lancera une campagne de communication, notamment à travers un manifeste, afin de faire entendre la voix des avocats européens à ce moment stratégique et s'assurer que les institutions de l'Union européenne privilégient dans leur agenda politique cinq points essentiels pour assurer le fondement d'un système judiciaire équitable et efficace qui respecte les principes de la justice, des droits humains et de l'état de droit, à savoir : une législation de l'Union qui respecte les valeurs fondamentales des acteurs de l'administration de la justice, des ressources adéquates pour le système judiciaire et un système d'aide juridique efficace et doté de ressources suffisantes, une formation complète pour les praticiens de la justice,

la mise en œuvre adéquate des garanties procédurales en matière pénale, ainsi qu'une meilleure compréhension et reconnaissance de l'importance d'une profession d'avocat indépendante.

“

L'année 2024 sera bien entendue marquée par l'élection du Parlement européen et de la nouvelle Commission européenne. Le CCBE lancera une campagne de communication, notamment à travers un manifeste, afin de faire entendre la voix des avocats européens à ce moment stratégique (...)

”

L'adoption d'une convention européenne sur la protection de la profession d'avocat

Les travaux du Conseil de l'Europe sur la Convention sur la protection des avocats entrent cette année dans leur phase finale. Il est essentiel que la profession, notamment par l'intermédiaire du CCBE, s'assure que le résultat de ces travaux soit à la hauteur des attentes. Une fois que cela sera fait, la profession devrait être unie derrière ce projet, qui devrait également être diffusé afin d'assurer une ratification rapide de la Convention par le plus grand nombre

de pays possible. Le CCBE soutient les travaux menés par le Conseil de l'Europe à ce sujet depuis l'origine. Le CCBE est convaincu qu'un instrument juridique contraignant est nécessaire pour répondre aux attaques et défis croissants auxquels la profession d'avocat est confrontée et qui compromettent directement le respect de l'état de droit et l'accès à la justice des justiciables.



> Le président du CCBE, Pierre-Dominique Schupp, souligne l'importance des travaux du CCBE lors d'un entretien avec *La Télé*, une chaîne de télévision suisse, en janvier 2024.

L'intrusion continue de l'intelligence artificielle dans le monde du droit

Le CCBE restera particulièrement vigilant concernant les effets de l'intelligence artificielle sur la profession d'avocat. L'une des législations européennes les plus en vue actuellement, à laquelle le CCBE participe activement, est l'*AI Act*, qui se trouve dans la phase finale des négociations en trilogue. Les principes de l'état de droit imposent des restrictions claires dans le champ d'application de l'intelligence artificielle. Dans le même temps, les réglementations restrictives entraînent un désavantage concurrentiel par rapport aux géants technologiques américains et chinois. Comment réussir ce numéro d'équilibriste ? La réponse brève à cette question est qu'il faut tracer des lignes rouges claires à ne pas franchir et qui, en fin de compte, serviront de lignes directrices pour le développement de nouvelles technologies. En même temps, nous ne pouvons pas ignorer le fait que les outils d'IA sont de plus en plus utilisés dans la pratique juridique. Au CCBE, nous avons toujours reconnu le potentiel des systèmes d'IA pour changer

le travail de la justice et des avocats. À la suite du précédent *Guide* d'utilisation de l'intelligence artificielle pour les avocats et les cabinets d'avocats en Europe, nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un nouveau guide sur l'utilisation des outils génératifs d'intelligence artificielle par les avocats, tels que chat GPT. Nous avons également identifié les risques qui sont liés à l'IA, notamment en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux et la bonne administration de la justice. C'est pourquoi nous avons toujours plaidé pour que l'utilisation des outils d'IA dans la justice soit adaptée à ses spécificités. Nous pensons qu'il ne faut pas faire de compromis sur les droits fondamentaux. C'est pourquoi nous avons soutenu la classification initiale du risque comme très élevé de l'administration judiciaire dans la proposition de l'*AI Act* d'avril 2021. À cet égard, il apparaît que la classification initiale a été changée, le risque n'étant considéré plus que modéré. C'est un important sujet de préoccupation pour le CCBE.

→ Suite : « Quels sujets seront au cœur de l'action du CCBE cette année ? »

L'importance du secret professionnel

Nous ne devons jamais relâcher nos efforts pour protéger le secret professionnel des avocats, notamment dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, dans les affaires fiscales ou dans le domaine de la surveillance par l'État. Le CCBE suit notamment de très près les évolutions dans ces domaines et intervient dans des affaires importantes devant la Cour européenne des droits de l'homme ou le Tribunal de l'Union européenne, dans le cadre de procédures qui pourraient limiter la portée

du secret professionnel dans toute l'Europe. Il est important de rappeler que le secret professionnel n'est ni un droit ni un privilège de l'avocat, mais exclusivement un droit fondamental et essentiel des justiciables, qui doit être défendu à tout prix. Le CCBE poursuivra ses actions de sensibilisation en vue de protéger et renforcer la confidentialité des échanges entre l'avocat et son client, y compris lorsque des technologies modernes sont employées.

Le renforcement de l'efficacité du CCBE sur le long terme

Enfin, sur un plan plus global, je souhaite poursuivre la discussion amorcée récemment concernant la stratégie à long terme du CCBE. Le CCBE existe depuis plus de 60 ans. Il est devenu un interlocuteur clé pour les institutions européennes. Mais l'on ne doit jamais se reposer sur ses acquis, il me semble essentiel que le CCBE réfléchisse de manière critique à son mode de fonctionnement. Dans ce contexte, nous sommes de plus en plus souvent sollicités pour des conseils dans de nombreux domaines par des autorités extérieures à l'Europe. Pour pouvoir répondre à ces demandes, nous devons inévitablement

devenir encore plus efficaces. La présidence du CCBE a entamé il y a quelques mois une réflexion approfondie sur la stratégie à long terme de notre organisation. Il s'agira cette année d'aborder ces réflexions lors des réunions régulières avec nos membres afin de définir une stratégie à laquelle tous nos barreaux membres peuvent s'identifier. ■

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DU CCBE EN 2024, RENDEZ-VOUS SUR [CCBE.EU](https://www.ccbe.eu).

> De gauche à droite : Roman Završek, second vice-président du CCBE, Thierry Wickers, premier vice-président du CCBE, Pierre-Dominique Schupp, président du CCBE, et Alex Tallon, troisième vice-président du CCBE

